

AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE NAISSANCE (ENFANT NE DE PARENTS NON MARIÉS)

AVERTISSEMENT :

Les actes d'état civil, délivrés par l'officier d'état civil et **CERTIFIÉS CONFORMES** aux registres, doivent être fournis en **ORIGINAL**. **Ils seront conservés sans exception par l'administration.**

LES SIMPLES PHOTOCOPIES SERONT SYSTEMATIQUEMENT REFUSEES.

Les EXTRAITS INTERNATIONAUX, qui ne comportent pas toutes les informations nécessaires à la transcription, seront également REFUSES.

Les usagers veilleront de fait à bien vouloir communiquer les pièces suivantes, à l'exclusion de toutes autres :

PIECES A FOURNIR (DOCUMENTS ORIGINAUX)

- Le formulaire ci-joint, complété et **signé** par le parent français
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité française ou du passeport français en cours de validité
- Une copie intégrale en original de l'acte de naissance du ou des parents français datant de moins de trois mois
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du parent étranger
- Une copie de l'acte de naissance du parent étranger
- 1,55 €** en timbres postaux allemands (sans enveloppe) pour l'envoi du livret de famille en Allemagne ou **3,70 €** en timbres postaux allemands (sans enveloppe) si le livret de famille doit être envoyé dans un autre pays d'Europe.
- Le livret de famille à compléter, si vous en possédez déjà un
- Le formulaire de détermination du nom attribué à l'enfant ci-dessous

Si l'enfant est né avant le 1^{er} janvier 2009 :

- une copie intégrale en original de l'acte de naissance de l'enfant (formulaire B ou BX intitulé «*beglaubigte Abschrift aus dem Geburtenbuch*», comportant l'heure de naissance). **Les documents intitulés « Auszug aus dem Geburtseintrag » et « Geburtsurkunde » seront systématiquement refusés.**

Si l'enfant est né après le 1^{er} janvier 2009 :

- une copie intégrale en original de l'acte de naissance de l'enfant (document intitulé «*beglaubigter Ausdruck aus dem Geburtenregister*», comportant l'heure de naissance). **Les documents intitulés « Auszug aus dem Geburtseintrag » et « Geburtsurkunde » seront systématiquement refusés.**

Si l'enfant a été reconnu :

- L'acte de reconnaissance paternelle et / ou maternelle **EN ORIGINAL** (intitulé *Vater – et / ou Mutterschaftsanerkennung en Allemagne*)

Eventuellement, et si les conditions sont remplies :

- un formulaire de choix de nom daté et signé par chacun des parents (consulter la rubrique consacrée au nom de famille de notre site)

En dehors de ces pièces, l'administration se réserve le droit de réclamer des pièces complémentaires en fonction de situations particulières.

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION
D'UN ACTE de NAISSANCE
(ENFANT NE DE PARENTS NON MARIÉS)**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Je soussigné,

NOM / Name.....
PRENOMS / Vorname.....
ADRESSE / Anschrift.....
CODE POSTAL / Postleitzahl.....VILLE / Stadt.....
TELEPHONE (joignable en journée)
EMAIL.....

sollicite la transcription dans les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance de l'enfant mineur suivant :

NOM CHOISI
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Date et lieu de la reconnaissance

Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription, et conformément aux dispositions de l'article 47 du code civil, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité des actes d'état civil étrangers produits, et de leur validité au regard du droit français.

Fait à....., le

**Signature
(du parent français)**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARENTS

PERE	NOM
	Prénoms
	Date de naissance
	Lieu de naissance
	Nationalité du père au jour de la naissance de l'enfant
MERE	NOM
	Prénoms
	Date de naissance
	Lieu de naissance
	Nationalité de la mère au jour de la naissance de l'enfant

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ENFANTS DU COUPLE

1 ^{er} enfant	NOM
	Prénoms
	Date de naissance
	Lieu de naissance
2 ^{ème} enfant	NOM
	Prénoms
	Date de naissance
	Lieu de naissance

(Inscrire au dos les éventuels autres enfants)

DETERMINATION DU NOM ATTRIBUE A L'ENFANT
DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE
D'UN ENFANT MINEUR

Je (Nous) soussigné(e)(s) (Prénom(s) NOM(s) du/des parents français)

..... (adresse et numéro de téléphone)

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance dont copie ci-jointe délivrée le
....., concernant mon (notre) enfant.

Je (Nous) souhaite(ons) que dans son acte de naissance français, mon (notre) enfant :

porte le nom qui figure dans son acte de naissance étranger en application de l'article
311-24-1cc, à savoir :

ne porte pas le nom qui figure dans son acte de naissance étranger.

Je (Nous) souhaite(ons) qu'il porte le nom suivant :

nom du père :

ou nom de la mère :

ou nom du père et de la mère, séparés par un simple espace :

ou nom de la mère et du père, séparés par un simple espace :¹

Dans ce cas, je (nous) suis (sommes) informé(e)(s) que l'officier de l'état civil français pourra me (nous) contacter si nous devons
souscrire une déclaration conjointe de choix ou de changement de nom.²

Je (Nous) suis (sommes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte
étranger produit, et que le choix du nom de mon (notre) enfant est définitif.

A, le
(Signature du ou des parent(s))³

¹ Si les parents portent eux-mêmes un nom sécable constitué de plusieurs vocables, le choix peut conduire, dans la limite de deux
vocables, à toutes les combinaisons possibles des noms des parents.

² Des informations relatives aux déclarations conjointes de choix ou de changement de nom sont disponibles sur le site Internet de
l'ambassade de France / du consulat (général) de France.

³ **La signature du ou des parent(s) français est obligatoire.**